

CONSUMMATION

Un jouet sur quatre leur casse les oreilles

Les jouets sonores ont la cote auprès des enfants. Ils ont fait l'objet d'un test par le SPF Économie. Près de 25 % ont un niveau sonore trop élevé.

● **Caroline DESORBAY**

GSM qui sonne comme un vrai, carabine pétaradante, peluche « couineuse », camion de pompiers équipé d'une sirène hurlante, talkies-walkies crachotants... De plus en plus de fabricants dotent leurs jouets d'une fonction sonore pour le plus grand plaisir des enfants... Pas celui de leurs parents !

Une action de contrôle du niveau sonore a été menée dans 16 pays de l'Union européenne, dont la Belgique, histoire de vérifier que ces jouets respectaient bien les normes légales de sécurité. Outre le niveau sonore, on a aussi testé les exigences administratives (documentation technique suffisante, déclaration CE,...) et les petits éléments susceptibles d'être ingérés (jouets pour enfants de moins de 3 ans).

21 jouets testés en Belgique

Sur les 389 jouets testés dans l'Union européenne, le SPF Économie s'est chargé d'en contrôler 21. Ces jouets présumés non conformes ont été sélectionnés auprès de webshops, de distributeurs, de fabricants et

d'importateurs.

Concrètement, le SPF Économie a ausculté, entre autres jouets, un gsm, une petite voiture, un micro, un talkie-walkie, un tambour, une flûte...

Treize jouets sur les 21 (62 %) testés en Belgique n'étaient pas conformes aux exigences légales administratives. Les infractions les plus fréquentes : absence de documentation technique, de la déclaration de conformité CE et du mot « attention » devant les avertissements apposés.

5 jouets trop bruyants

Sur les 21 jouets testés en Belgique, 6 présentaient des problèmes techniques. 1 flûte destinée à des enfants de moins de 3 ans comprenait de petits éléments pouvant être ingérés. Et 5 jouets avaient un niveau sonore trop élevé : un tambour, un revolver, un klaxon de vélo, une crécelle et une flûte.

Ce contrôle s'est soldé par le retrait des rayons de 3 jouets et 2 d'entre eux, un revolver à amorces et une flûte, ont même été rappelés. « *Étant donné que le distributeur belge du revolver dangereux a fait faillite et que nous ne savons pas quels magasins le distribuent, nous appelons les parents à ne pas laisser jouer leurs enfants avec ce pistolet de la marque Kim'Play, prévient Chantal De Pauw, porte-parole du SPF Économie. Il peut causer des lésions auditives irréversibles si l'enfant l'utilise près de son oreille.* »

Un enfant qui est régulièrement exposé à un bruit émettant plus de 60 décibels risque de subir des dégâts aux oreilles.

Comment les parents peuvent-ils protéger leur rejeton ? « *S'ils trouvent le jouet trop bruyant, il l'est certainement aussi pour l'enfant, conseille Chantal De Pauw. C'est une question de bon sens !* » ■

VITE UH

Signalements L'Union européenne a mis en place une harmonisation des critères de sécurité des jouets, garantissant aux 80 millions de petits Européens un niveau de protection parmi les plus élevés au monde. Les jouets qui respectent ces exigences portent le marquage « CE » de conformité.

Les jouets potentiellement dangereux font l'objet d'une notification auprès du Système européen d'alerte rapide pour les produits dangereux (RAPEX). En 2015, le système européen d'alerte a reçu 555 signalements concernant des jouets.

Onze catégories Les jouets qui « font du bruit » sont classés en onze catégories selon la norme européenne : ceux à mettre près de l'oreille (gsm), à poser sur le sol (voiture), tenus à la main (guitare), hochets, jouets « couineurs », à tirer ou à pousser, à percussion (tambours), actionnés par le souffle (flûte, trompette), à amorce à percussion et les jouets vocaux (micro, talkies-walkies).